

FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail

Documents de référence :

Article R4224-15 du Code du Travail :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux, et sur les chantiers employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. »

Référentiels de formation :

RS 5801 France Compétences

INRS : Document de référence – Guide des données techniques, Manuel du formateur

Objectif :

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables

- De mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- D'intervenir face à une situation d'accident du travail

Public :

Toute personne de l'entreprise

Durée :

14 heures, sur 4 demi-journées ou deux jours

Calendrier et lieux de formation :

La formation est réalisée au sein de l'entreprise - sur chantier/au dépôt - et les dates des sessions fixées sur demande en fonction des disponibilités.

Nombre de participants :

Minimum : 4

Maximum : 10

Prérequis :

Maîtrise de la langue française ou présence d'un traducteur.

Prérequis techniques : aucun

Méthodes pédagogiques :

Exploitation des retours d'expérience des stagiaires, Apports méthodologiques, exposé participatif, supports vidéos ou photos, travaux en groupe, démonstrations et entraînement pratique

Exercices en salle ou sur le terrain (Mises en situation d'accidents simulé = cas concrets),

Débriefing et exploitation des exercices.

Matériel indispensable pour la formation :

- ✓ Salle pouvant accueillir 10 personnes avec une surface au sol assez grande pour les exercices pratique,
- ✓ Paperboard ou tableau blanc,
- ✓ Une surface de projection (mur blanc / écran)
- ✓ Statistiques AT/MP et procédures internes relatives à la gestion d'accidents, la remonté d'informations, ou tout documents permettant de concrétiser le rôle des SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Tout le matériel relatif à l'activité des apprenants sera fourni par le formateur.

Selon les entreprises, il peut être demandé à chaque participant d'avoir ses équipements de travail et de protection individuelle (casque, chaussures, gants, gilet, lunettes, bouchon d'oreille).



Programme

Méthodologie :

- ✓ Phase de découverte : étude de documents, photos, vidéos
- ✓ Objectif du thème
- ✓ Phase d'apprentissage (Démonstration en temps réel/Démonstration commentée justifiée ou exposé participatif suivant le thème) et apprentissage du geste
- ✓ Phase de mise en application (exercices) et évaluation formative

Contenu :

- ✓ Rôle du sauveteur secouriste du travail
- ✓ Cadre juridique de son intervention
- ✓ Notions de base en prévention des risques professionnels
- ✓ Prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- ✓ Conduite à tenir face à un accident : Protéger, Examiner, Faire alerter ou Alerter, Secourir
- ✓ Thèmes abordés dans la partie secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de maux de tête
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Validation des acquis :

Evaluation formative continue et certification en fin de session notamment au moyen de mises en situation d'accidents simulés. Ces évaluations permettent au stagiaire de démontrer qu'il est capable d'agir face à un accident et de mettre en œuvre ses connaissances au service de la prévention dans l'entreprise. A l'issue des tests il doit avoir validé 8 compétences pour être certifié.

Remise des réglottes, aide-mémoire, autocollant SST
Attestation de fin de formation individuelle remise à l'entreprise.

Enquête de satisfaction :

A l'issue de la formation, un formulaire d'appréciation de la formation sera remis à chaque stagiaire dans le souci permanent de l'amélioration de la qualité de nos prestations (15 minutes).

Maintien et actualisation des compétences : tous les 24 mois

Le programme, la durée et les modalités de déroulement de la formation pourront éventuellement être adaptés suivant les spécificités de l'activité et les objectifs de l'entreprise.